Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260702-DEL05JUIL2026-DE

SÉANCE du 2 juillet 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux juillet, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23/06/2026, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. BREGER Guénaël, Maire de la commune.

Présents : BREGER Guénaël - MONNIER Marie-Claire – VOISIN Yoann - BERTHELOT-GUMIAUX Cécilia - - BLAIN Sylviane – MATHURIN Ophélie- GICQUEL Yohan- LE POTIER Laurent – MERCY Rémy – MEHAT Marie-Joëlle

Absents excusés : COLOMBET Frédéric (pouvoir à BREGER Guénaël)

Secrétaire de séance : MATHURIN Ophélie

Vote POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

Délibération n° 30-2026

OBJET : Devis réparation gouttières salle socioculturelle.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les chéneaux de la salle ne sont plus étanches et qu'un nettoyage et une remise en état est nécessaire.

Trois entreprises ont été consultées.

ARTI'CCM (pose d'une gouttière) :	5993.68 € HT
LUCAS CONSTRUCTION (application d'une résine d'étanchéité) :	17 740 € HT
FERRATE (application d'une membrane d'étanchéité) :	8330.32 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De retenir l'offre de l'entreprise ARTI'CCM pour un montant HT de 5993.68 €.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour extrait conforme

Le Maire, Le secrétaire

BREGER Guénaël MATHURIN Ophélie

Acte rendu exécutoire après le dépôt

En préfecture de Vannes le 3 juillet 2026

Et publication le 6 juillet 2026

Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 056-215602160-20260702-DEL05JUIL2026-DE